

BUREAU

Réunion du Bureau du 5 juillet 2019

Président :

M. MUFFAT - JOLY

Membres du Bureau :

MM. BOUAT, GIROUD-GARAMPON, LOUIS, MALLET, MONTMAYEUR, TRUWANT.

Président et Correspondant club Turcs de Grenoble : MM. KOLBASI, KAYA.

Assiste : MME BELOT responsable administrative

Objet de la réunion : Club en Infraction au statut de l'arbitrage
Demande d'Evocation du club des Turcs de Grenoble

Ouverture de séance 17h45

Le PV de la commission du statut de l'arbitrage du 26 février 2019 a fait paraître la liste des clubs en infraction au statut de l'arbitrage.

Concernant le club Des Turcs de Grenoble il est précisé entre autre :

Obligation de 1 arbitre, manque 1 arbitre, 3^{ème} année d'infraction. Zéro muté autorisé saison 2019-2020.

Art 47-2 Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Le Président Monsieur KOLBASI prend la parole et demande une dérogation exceptionnelle de l'article 47-2.

Monsieur KOLBASI reconnaît ne pas avoir une connaissance parfaite des règlements, Il explique la situation du club, dans un premier temps exprime les difficultés à recruter un arbitre, le premier ayant raté sa formation, le second nommé en janvier 2018 n'a pas pu être désigné sur 9 désignations, et en septembre ce dernier n'a pas souhaité reprendre l'arbitrage. Dans un second temps, il explique que le club n'a que 4 ans d'existence, que ce club ne pose aucun problème de comportement, qu'il prône le Fair play et le respect. Sportivement le club est en pleine accession et il finit 1^{er} de sa poule cette saison. Monsieur KOLBASI demande une dérogation exceptionnelle pour laisser son équipe monter plutôt que de faire monter un 7^{ème} de la poule à sa place. Il explique également que 5 clubs sont concernés par une infraction au statut mais seuls 2 pourraient être concernés par une montée.

Il informe également que le club a pu recruter un nouvel arbitre pour la prochaine saison afin d'être en règle avec le statut de l'arbitrage.

Après avoir entendu les arguments de Monsieur KOLBASI, les membres du Bureau s'accordent sur le bon fondement de ces explications, apprécient le ton calme et compréhensif de Monsieur KOLBASI et l'informent que ce sujet est à l'ordre du jour du Comité de direction qui suit, néanmoins peu d'espoir n'est donné, l'instance se doit de faire application stricte de ses règlements.

Il est 18h20, le Président clôt la réunion de Bureau